

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1432**3 octobre 2002****SOMMAIRE**

Agence IBC Limited, Sheffield (UK)	68700	Hottinger & Cie S.A., Luxembourg	68719
AMS Corporate Services, S.à r.l., Hesperange	68690	Igo Finance S.A., Luxembourg	68697
AMS Corporate Services, S.à r.l., Hesperange	68690	International Century Corporation S.A., Luxembourg	68694
AMS Corporate Services, S.à r.l., Hesperange	68690	International Century Corporation S.A., Luxembourg	68694
AOL Europe S.A., Luxembourg	68694	Internationale Handelsunion AG, Luxembourg	68699
Astron Group Technologies S.A., Luxembourg	68733	Investec S.A., Luxembourg	68696
Astron Group Technologies S.A., Luxembourg	68734	Krupy Jewelry on Line, S.à r.l., Windhof	68698
Braveza Investments S.A., Luxembourg	68696	Krupy Jewelry on Line, S.à r.l., Windhof	68698
Camca Vie S.A., Luxembourg	68725	Krupy Jewelry on Line, S.à r.l., Windhof	68699
Camca Vie S.A., Luxembourg	68726	Logitron International S.A., Luxembourg	68696
Capellen Services, S.à r.l., Luxembourg	68701	Lux-Pension Advisory S.A. Holding, Luxembourg	68700
(Le) Chiringuito, S.à r.l., Luxembourg	68735	Lux-Pension Advisory S.A. Holding, Luxembourg	68700
Cogere S.A., Luxembourg	68695	Mobilim Participations S.A., Luxembourg	68730
Communauté de l'Epiphanie, A.s.b.l., Luxembourg	68692	Mobilim Participations S.A., Luxembourg	68731
Corcovado S.A.	68693	Morgan Re S.A., Luxembourg	68695
Crolux Shipping Co S.A., Luxembourg	68724	Natebo (Luxembourg) S.A., Luxembourg	68695
Crolux Shipping Co S.A., Luxembourg	68724	One to One, S.à r.l., Bertrange	68721
Dakruiter S.A., Luxembourg	68693	One to One, S.à r.l., Bertrange	68721
Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., Luxembourg	68726	OT Strips (Luxembourg) S.A., Luxembourg	68701
Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., Luxembourg	68727	PK AirFinance, S.à r.l., Senningerberg	68705
Dexia Greater China, Sicav, Luxembourg	68703	Prianon S.A., Luxembourg	68693
Flash-Publicity, S.à r.l., Dudelange	68732	Prianon S.A., Luxembourg	68693
Flash-Publicity, S.à r.l., Dudelange	68732	R & R Holdings S.A., Luxembourg	68719
FOYER RE, Compagnie Luxembourgeoise de Réassurance S.A., Luxembourg	68720	Scalfi Esfin S.A., Luxembourg	68692
FOYER RE, Compagnie Luxembourgeoise de Réassurance S.A., Luxembourg	68721	Shivani S.A., Luxembourg	68704
General Re-CKAG Reinsurance & Investment, S.à r.l., Luxembourg	68702	Société de Gestion et de Participations-Groupe S.A., Luxembourg	68734
General Re-CKAG Reinsurance & Investment, S.à r.l., Luxembourg	68702	Société de Gestion et de Participations-Groupe S.A., Luxembourg	68734
Glasspack Investors S.A., Luxembourg	68727	Société Financière d'Entreprises S.A.H., Luxembourg	68731
Glasspack Investors S.A., Luxembourg	68730	Société Financière d'Entreprises S.A.H., Luxembourg	68731
Glasspack Participations S.A., Luxembourg	68722	Société Financière Générale S.A., Luxembourg	68697
Glasspack Participations S.A., Luxembourg	68724	Sol' Audrey S.A., Luxembourg	68732
Globinv International S.A.H., Luxembourg	68712	Texaco Luxembourg S.A., Luxembourg	68704
Gomareal S.A., Luxembourg	68735	UP Finance S.A.H., Luxembourg	68703
Gomareal S.A., Luxembourg	68736	Vermietungsgesellschaft Objekt Kirchberg mbH, Luxembourg	68694
Gomareal S.A., Luxembourg	68736	Wincom Investment S.A., Luxembourg	68713
H.P.I. Holding S.A., Luxembourg	68698	Zara Luxembourg S.A., Luxembourg	68691
Hottinger & Cie S.A., Luxembourg	68718		

AMS CORPORATE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 78.100.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 95, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2002.

Signature.

(60421/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

AMS CORPORATE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 78.100.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 95, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2002.

Signature.

(60422/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

AMS CORPORATE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 78.100.

Minutes of the Extraordinary General Meeting of the partners

The Extraordinary General Meeting of Partners of AMS CORPORATE SERVICES, S.à r.l. (the «Company») was held on July 31st, 2002 at 10.00 hours at the registered office of the Company at 381, route de Thionville, L-5887 Hesperange, Luxembourg.

Mr Bart J.W. d'Ancona presided at the meeting and Mr Alex N.J. van Zeeland was designated as Secretary of the meeting and recorded the meetings thereof.

Attendance List

<i>Partners</i>	<i>Number of corporate units</i>	<i>Signature</i>
AMS TRUST (LUXEMBOURG) S.A.	49	Signature
GEFCO CONSULTING S.A.	51	Signature

Chairman: Mr Bart J.W. d'Ancona

Secretary: Alexander N.J. van Zeeland

The Chairman stated that all issued and outstanding units being represented, the meeting was duly constituted for the transaction of business.

Thereupon, the Chairman stated that having been informed by the Partners of the Company that no depositary receipts have been issued in cooperation with the Company for units in its capital and that it does not appear from the Partners' register nor are the Partners otherwise aware that any units in the Company have been pledged or have been charged with usufruct.

Consequently, the present meeting is regularly composed and may validly deliberate on the points of the Agenda.

- to accept the resignation of GEFCO CONSULTING S.A. as Manager of the Company;

- to remove Mr Vincent Roger Villem as an Authorised Signatory to the Company;

And further

- to appoint RIVERFRONT CAPITAL LTD. as the new manager of the Company;

- to transfer the units of the Company to RIVERFRONT CAPITAL LTD.

And further

- to approve the annual accounts for 2000 and 2001;

- to approve the appropriation of the profits for the year 2000;

- to decide upon the continuation or the possible dissolution of the company, as the total loss exceeds 75% of the subscribed capital for 2001;

- to discharge the Manager for both years involved;

And further

- to approve that the Company will open a Bank account;

- to authorise RIVERFRONT CAPITAL LTD. to open and operate the said account.

Upon full discussion, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

Resolved, to accept the resignation of GEFCO CONSULTING S.A. as Manager of the Company;

Resolved, to accept the removal of Mr Vincent Roger Villem as an Authorised Signatory to the Company;

And further

Resolved, to appoint RIVERFRONT CAPITAL LTD. as the new Manager of the Company;

Resolved, to transfer the units of the Company to RIVERFRONT CAPITAL LTD.;

And further

Resolved, to approve the annual accounts for 2000 and 2001;

Resolved, to appropriate the profit for the year 2000 as follows: 5% of the result of the year will be allocated to the Legal Reserve and the remainder carried forward;

Resolved, to continue the activities of the Company

Resolved, to grant full discharge to the Manager from further responsibilities in respect of the carrying out of his respective duty during the financial years ended 31 December 2000 and 2001.

And further

Resolved, that the Company will open a Bank account with the DEXIA, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Luxembourg;

Resolved, that RIVERFRONT CAPITAL LTD., Manager, is authorised to open and operate the said account;

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

Luxembourg, this 31st day of July 2002.

B. J.W. d'Ancona / A. N.J. van Zeeland

Chairman / Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 95, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60423/000/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

ZARA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 49.966.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société le 1^{er} avril 2002 à Luxembourg

Le Conseil d'Administration a décidé:

1. de révoquer Monsieur José Luis Rodriguez de ses fonctions de délégué à la gestion journalière avec effet au 4 mars 2002;
2. de conférer avec effet immédiat pouvoir, conformément à l'article 9 des statuts, à Monsieur René van de Logt, 1621 AA Hoorn (Pays-Bas), Visserseiland 109, pour représenter et engager la Société, laquelle sera valablement engagée par sa signature dans les domaines et limitations suivantes décrits ci-dessous;
3. de lui conférer pouvoir de signature pour représenter et engager la Société par sa signature individuelle pour un montant maximum de cent soixante-treize mille cinq cent vingt-cinq euros et quarante-sept cents (EUR 173.525,47) pour:
 - acheter et vendre des marchandises, matières premières et passer tous marchés;
 - toucher et recevoir de toutes banques, du Trésor Luxembourgeois, de toutes administrations, sociétés ou personnes quelconques, toutes sommes ou valeurs qui pourront être dues à la société, en principal, intérêts et accessoires pour quelque cause que ce soit, retirer toutes sommes ou valeurs consignées, de toutes sommes ou valeurs reçues, donner bonne et valable quittance et décharge au nom de la Société, payer en principal, intérêts et accessoires, toutes sommes que la Société pourrait devoir;
 - signer, négocier, endosser tous effets de paiements, mandats, chèques, traites, billets à ordre, bons de virement et autres documents nécessaires; accepter, avaliser toutes traites, prolonger le délai des traites ou effets de paiement échus, faire établir et accepter toutes compensations, accepter et consentir toutes subrogations;

A cette fin:

 - entreprendre toute démarche commerciale relative aux services techniques et notamment:
 - ouvrir tous compteurs et/ou en faire le relevé;
 - faire et recevoir tous paiements et exiger ou en donner quittance;
 - donner ou recevoir les garanties;
 - retirer à la poste tous les objets de correspondance, toucher le montant des mandats de poste, assignations postales, effets, quittances et toutes autres valeurs quelconques à l'adresse de ZARA LUXEMBOURG S.A. et en donner valables quittances ou décharges;
 - négocier, signer tous documents et/ou contrats relatifs aux services techniques (tels eau, gaz, électricité, téléphonie);
 - négocier, signer tous documents et/ou la copie conforme de ceux-ci, relatifs à toutes procédures administratives, à l'exception de procédures judiciaires ou contentieuses, à introduire par les architectes, ingénieurs et/ou entrepreneurs qui ont contracté avec la société ZARA LUXEMBOURG S.A., voire par eux-mêmes, avec pouvoir d'introduction de ces procédures auprès des administrations et organismes publics compétents, afin de pouvoir effectuer les transformations nécessaires à l'exploitation commerciale de la société ZARA LUXEMBOURG S.A. et/ou pour permettre cette exploitation, dans ses locaux situés en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg où ils se trouvent;
 - en général, faire le nécessaire et accomplir toutes les formalités utiles à la bonne exécution du mandat ainsi conféré.
4. Le Conseil d'Administration décide de lui conférer pouvoir de signature pour représenter et engager la Société par sa signature individuelle sans limitation de montant pour:
 - donner toutes instructions bancaires de transfert de compte à compte au profit de toutes sociétés du groupe et notamment les sociétés ci-après énoncées:

- S.A. INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL (INDITEX S.A.) société de droit espagnol ayant son siège à 15142 - Arteixo, A Coruña, Avenida de la Diputación, Edificio Inditex, Espagne,
- ZARA BELGIQUE S.A., société de droit belge, ayant son siège à 2, avenue Louise, B-1050 Bruxelles, Belgique,
- S.A. TEMPE, société de droit espagnol ayant son siège à 15142 - Arteixo, A Coruña, Avenida de la Diputación, Edificio Inditex, Espagne,
- S.A. GOA-INVEST, société de droit espagnol ayant son siège à 15142 - Arteixo, A Coruña, Avenida de la Diputación, Edificio Inditex, Espagne,
- ZARA HOLDING B.V., société de droit néerlandais ayant son siège à Seelingsingel 6, CN 4811-Breda, Pays-Bas,
- ZARA VASTGOED B.V., société de droit néerlandais ayant son siège à Seelingsingel 6, CN 4811-Breda, Pays-Bas,
- ZARA FINANCIËN B.V., société de droit néerlandais ayant son siège à Seelingsingel 6, CN 4811-Breda, Pays-Bas,
- ZARA MERKEN B.V., société de droit néerlandais ayant son siège à Seelingsingel 6, CN 4811-Breda, Pays-Bas,
- S.A. VAJO, société de droit belge, ayant son siège à 2, avenue Louise, B-1050 Bruxelles, Belgique,
- donner toutes instructions bancaires de dépôt de compte à terme et/ou toute sorte d'instrument de gestion de trésorerie au profit de la société ZARA LUXEMBOURG S.A.;
- donner toutes instructions bancaires de transfert et/ou effectuer toutes formes de paiement à l'égard de toute administration ou organisme public;
- faire toutes déclarations utiles ou requises auprès de toute administration ou organisme public;
- en général, faire le nécessaire et accomplir toutes formalités utiles à la bonne exécution du mandat ainsi conféré.

Pour publication et réquisition

ZARA LUXEMBOURG S.A.

M^e A. Marc

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 94, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60425/253/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

SCALFI ESFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 64.792.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2002, vol. 571, fol. 86, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2002.

Signature.

(60409/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

COMMUNAUTE DE L'EPIPHANIE, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg.

Statuts publiés au Mémorial C n° 211 du 5 août 1988

DISSOLUTION

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de l'association sans but lucratif COMMUNAUTE DE L'EPIPHANIE, réunie en date du 2 juillet 2002,

que l'association sans but lucratif COMMUNAUTE DE L'EPIPHANIE est dissoute avec effet immédiat;

que sa liquidation a été opérée par le conseil d'administration;

que l'actif net de l'association au montant de 1.573,66 euros a été versé en exécution de l'article 17 des statuts à l'association CRËSCHTE MAM SAHEL qui a accepté;

que les livres de l'association seront conservés pendant le délai légal à l'ancien siège social de l'association, 3, rue de la Gare, L-6985 Hostert.

que l'association sans but lucratif COMMUNAUTE DE L'EPIPHANIE a donc cessé d'exister, même pour les besoins de sa liquidation.

Luxembourg, le 2 juillet 2002.

M. Schiltz

Le Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 94, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60417/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

CORCOVADO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 78.926.

Avec effet au 1^{er} août 2002, le siège de la société CORCOVADO S.A. est dénoncé en ce qui concerne l'adresse suivante:

53, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange

En outre M. Halsdorf Jean-Luc n'est plus administrateur de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} août 2002.

J.-L. Halsdorf.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 août 2002, vol. 324, fol. 80, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(60414/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

PRIANON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 72.104.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2001, vol. 571, fol. 100, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2002.

Signature.

(60436/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

PRIANON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 72.104.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2002, vol. 571, fol. 100, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2002.

Signature.

(60437/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

DAKRUITER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 81.307.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 30 mai 2002, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société DAKRUITER S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2001:

Mr Albert Iedema, Director A

Mr Patrick van Denzen, Director A

Mr Marco Dijkerman, Director B

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2001:

KPMG Audit

2) Election des nouveaux administrateurs:

Mr Albert Iedema, Director A

Mr Patrick van Denzen, Director A

Mr Marco Dijkerman, Director B

3) Election de KPMG Audit en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 novembre 2002.

5) La perte qui s'élève à USD 287.555,- est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAKRUITER S.A.

P. van Denzen / M. Dijkermann

Administrateur A / Administrateur B

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2002, vol. 571, fol. 76, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60444/683/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

VERMIETUNGSGESELLSCHAFT OBJEKT KIRCHBERGmbH,

Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftskapital: 12.394,6762 EUR.

Gesellschaftssitz: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

H. R. Luxembourg B 17.574.

—
AUSZUG

Gemäß einem Gesellschafterbeschluss vom 25. Juli 2002 wurde Herr Jan Schwarz von seiner Funktion als Geschäftsführer abberufen. Ihm wurde für seine Tätigkeit bis zum Tage seiner Abberufung Entlastung erteilt.

Als Geschäftsführerin, ohne Begrenzung der Dauer ihres Mandats, wurde Frau Ewa Hasenbein, geschäftsansässig in Frankfurt am Main, ernannt. Sie erhält die in Artikel 8 der Gesellschaftssatzung festgelegten Befugnisse.

Für gleichlautenden Auszug

A. Marc

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2002, vol. 573, fol. 1, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60426/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

AOL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R. C. Luxembourg B 73.270.

—
Suite à la refonte des statuts de la Société effectuée lors de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 1^{er} février 2002, les deux catégories d'administrateurs A et B ont été annulées et la Société est dorénavant administrée par un conseil d'administration composé de quatre membres au minimum, actionnaires ou non, qui sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme de six ans maximum renouvelable.

Messieurs Guy Harles, Siegfried Luther, Klaus Eierhoff et Reinhard Liedl ont démissionné de leur fonction d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 31 janvier 2002 et le conseil d'administration de la Société est composé des membres suivants:

- Michael Lynton
- Richard G. Minor
- Joseph A. Ripp
- Gerald Sokol Jr.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 94, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60427/253/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

INTERNATIONAL CENTURY CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 42.406.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 29 juillet 2002, vol. 571, fol. 66, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2002.

Signature.

(60484/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

INTERNATIONAL CENTURY CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 42.406.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2002, vol. 571, fol. 66, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2002.

Signature.

(60485/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

MORGAN RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.099.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 3, case 96, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2002.

Pour la Société

Signature

(60430/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

COGERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 27.758.

Le bilan et le compte de profits et pertes consolidés au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 31 juillet 2002, vol. 571, fol. 11, case 75, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2002.

C. Stiennon

Directeur Général

(60431/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

NATEBO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 57.756.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 4 juillet 2002, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société NATEBO (LUXEMBOURG) S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2000.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2000:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2000.

6) Du profit qui s'élève à EUR 17.310.706,- un montant de EUR 853.850,- est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NATEBO (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2002, vol. 571, fol. 76, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60450/683/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

LOGITRON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 49.256.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 2002 que:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommé Commissaire aux comptes, en remplacement de FIDEI REVISION Société à Responsabilité Limitée démissionnaire.

Luxembourg, le 26 juillet 2002.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2002, vol. 571, fol. 100, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60433/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

INVESTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 49.841.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 2002 que:

- Monsieur Robert Clifford, administrateur de sociétés, THEODORES TRUST AND LAW GROUP LIMITED, PO Box 344, 5 Castle Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE4 8UZ, et

- Monsieur Morteza Mirghavameddin, administrateur de sociétés. GUINNESS FLIGHT TRUSTEES, S.à r.l., Guinness Flight House, PO Box 290, Guernese, Channel Islands GY1 3RP,

ont été nommés aux fonctions d'administrateurs de la société.

Leurs mandats prendront fin lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Luxembourg, le 5 août 2002.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2002, vol. 571, fol. 100, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60435/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

BRAVEZA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 81.755.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 4 juillet 2002:

- les comptes au 31 décembre 2001 sont approuvés à l'unanimité;

- les mandats des administrateurs et du commissaire sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire, notamment:

Administrateurs:

- SOLON DIRECTOR LIMITED, ayant son siège social à TK House, Bayside Executive Park, Westbay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.

- Monsieur Malcolm K. Becker, Directeur Général et Comptable, demeurant au 9 Cité Beaulieu, L-6195 Imbringen, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Rory C. Kerr, «Master of Laws», demeurant au 6 Mount Pleasant Square, Ranelagh, Dublin 6, Irlande;

Commissaire:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2002, vol. 571, fol. 91, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60473/631/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

SOCIETE FINANCIERE GENERALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 30.151.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 12 juillet 2002, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la SOCIETE FINANCIERE GENERALE S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2001:

Mr Patrick van Denzen

Mr Jaap Everwijn jusqu'au 1^{er} septembre 2001

Mrs Eliane Klimezyk jusqu'au 14 décembre 2001

Mr Robert Jan Schol pour la période du 1^{er} septembre 2001 au 31 décembre 2001

Mr Marco Dijkerman pour la période du 14 décembre 2001 au 31 décembre 2001

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2001:

ERNST & YOUNG

2) Election des nouveaux administrateurs:

Mr Robert Jan Schol

Mr Marco Dijkerman

Mr Patrick van Denzen

3) Election de ERNST & YOUNG en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2002.

5) La perte qui s'élève à EUR 403.294,06 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE FINANCIERE GENERALE S.A.

M. Dijkerman / P. van Denzen

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2002, vol. 571, fol. 76, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60445/683/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

IGO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 55.472.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 15 juillet 2002, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société IGO FINANCE S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2001:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2002.

5) Le profit qui s'élève à EUR 14.629,48 est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IGO FINANCE S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. / MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2002, vol. 571, fol. 76, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60446/683/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

H.P.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 28.094.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 8 juillet 2002, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société H.P.I. HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 1999.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1999:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 1999:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1999:

AUTONOME DE REVISION

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2000.

6) La perte qui s'élève à EUR 59.245,50 est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour H.P.I. HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2002, vol. 571, fol. 76, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60449/683/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

KRUPY JEWELRY ON LINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 12, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 78.915.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 2002

Les associés de la société KRUPY JEWELRY ON LINE, S.à r.l., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, le 22 avril 2002, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Adriano Valoti de son poste de gérant administratif de la société est acceptée

- Pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat

- La société est donc désormais engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers par la signature individuelle de la gérante technique qui devient dès lors gérante unique de la société.

Windhof, le 22 avril 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 août 2002, vol. 324, fol. 80, case 12/3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(60486/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

KRUPY JEWELRY ON LINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 12, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 78.915.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2002**Ordre du jour:*

- Libération des parts sociales

Tous les associés sont présents:

1) Madame Giovanna Bonassoli-Rossi 51 parts sociales

2) Monsieur Umberto Mazzon 49 parts sociales

L'associé Monsieur Umberto Mazzon décide pendant cette assemblée générale, et avec l'accord unanime des autres associés céder 29 parts sociales de la société KRUPY JEWELRY ON LINE, S.à r.l. à Madame Bonassoli Giovanna demeurant à L-8399 Windhof, 12, route d'Arlon.

La prédite cession a eu lieu moyennant le prix de: 1,- EUR que le cessionnaire déclare avoir reçu comptant directement, lequel cédant le reconnaît et en consent quittance, titre et décharge pour solde.

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts, ou par la cession décidé pendant l'assemblée générale, et enregistrées auprès de l'administration compétente.

Par suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

- | | |
|---|-------------------|
| 1) Madame Bonassoli-Rossi Giovanna..... | 80 parts sociales |
| 2) Monsieur Mazzon Umberto | 20 parts sociales |

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11.30 heures.

Fait à Windhof le 12 juin 2002.

G. Bonassoli / U. Mazzon.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 août 2002, vol. 324, fol. 80, case 12/2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(60487/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

KRUPY JEWELRY ON LINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 12, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 78.915.

Constatation de cession de parts sociales du 12 juin 2002

Les associés de la société KRUPY JEWELRY ON LINE, S.à r.l., ont constaté, à l'unanimité, que suite à différentes cessions de parts sociales sous-seing privé signées par les parties intéressées et acceptées par la gérante technique au nom de la société en date du 12 juin 2002, il résulte que le capital social se répartit désormais comme suit:

- | | |
|--|--------------------|
| - Madame Giovanna Bonassoli-Rossi..... | 80 parts sociales |
| - Monsieur Umberto Mazzon | 20 parts sociales |
| Total..... | 100 parts sociales |

Windhof, le 12 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 août 2002, vol. 324, fol. 80, case 12/1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(60488/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

INTERNATIONALE HANDELSUNION AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

H. R. Luxembourg B 70.713.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom Dienstag, 23. April 2002, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluß gefaßt:

Der Rücktritt von Frau Sylvia Heidenblut und Herrn Leonid Boguslavskiy als Verwaltungsratsmitglieder wird angenommen; Ihnen wird volle Entlastung erteilt.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied mit Einzelzeichnungsrecht wird ernannt Herr Hermann-Josef Dupré, Rechtsanwalt, Deutschland.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt Frau Silvia Gudenburg, Privatbeamtin, Luxemburg.

Der Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

Herr Enver Akhmedzyanov, A.D. Kaufmann,

Herr Hermann-Josef Dupré, A.D. Rechtsanwalt,

Frau Silvia Gudenburg, Privatbeamtin.

Luxemburg, den 23. April 2002.

Die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2002, vol. 567, fol. 30, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60491/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

**LUX-PENSION ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding,
(anc. LUX-PENSION S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 46.415.

Les comptes annuels au 31 mars 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 2002, vol. 571, fol. 99, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-PENSION ADVISORY S.A. HOLDING

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Signatures

(60489/012/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

**LUX-PENSION ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding,
(anc. LUX-PENSION S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 46.415.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juillet 2002

L'assemblée décide à l'unanimité d'appeler aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de juillet 2003:

- Monsieur Raymond Kirsch
- Monsieur Jean-Claude Finck
- Monsieur Michel Birel
- Monsieur Gilbert Ernst
- Monsieur Alphonse Sinnes
- Monsieur Paul Waringo
- Monsieur Pit Hentgen
- Monsieur Jean Habay
- Monsieur Jacques Mangen
- Monsieur Jean-Paul Kraus
- Monsieur Nicolas Rollinger

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer Madame Doris Engel à la fonction de Commissaire de Surveillance, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2003.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2002, vol. 571, fol. 99, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60490/012/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

AGENCE IBC LIMITED, Société à responsabilité limitée de droit anglais.

Siège social: Sheffield (UK).

Société au capital de 1.000,- GBP réparti en 1.000 actions de GBP 1,-; constituée le 26.07.02 sous n° 444 S165

Bureau de liaison: AGENCE IBC, L-8355 Garnich, 1 Un der Mamer.

Assemblée Générale Extraordinaire de la société de droit anglais AGENCE IBC LTD

Les associés de la société de droit anglais AGENCE IBC LIMITED réunis en assemblée générale extraordinaire à Luxembourg décident ce 26 juillet 2002 de l'ouverture d'un bureau de liaison à Luxembourg, avec comme

Dénomination du bureau de liaison: AGENCE IBC

Dotation de capital de euros 2.500,-

Est nommé directeur: Monsieur Bruno Cravatte, demeurant Un der Mamer, 1 à L-8355 Garnich

Siège social du bureau de liaison: Un der Mamer, 1 à L-8355 Garnich

Activité à Luxembourg limitée à

- commerce d'articles de ménage

Signature

Le rapporteur

Enregistré à Capellen, le 2 août 2002, vol. 139, fol. 5, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(60471/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

OT STRIPS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 63.714.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 2 juillet 2002, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société OT STRIPS (LUXEMBOURG) S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 1998.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1998:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 1998:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1998:

DELOITTE & TOUCHE S.A.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de DELOITTE & TOUCHE S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1999.

6) La perte qui s'élève à LUF 1.274.535,- est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OT STRIPS (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2002, vol. 571, fol. 76, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60452/683/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

CAPELLEN SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 103, rue des Artisans.
R. C. Luxembourg B 69.621.

Extrait des résolutions de la première assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2002

Nominations statutaires:

Confirmation de la nomination du commissaire, réviseur d'entreprises

Il est apparu que l'assemblée constitutive de 1999 n'a pas formellement établi le mandat du commissaire, ARTHUR ANDERSEN, Réviseurs d'Entreprises, rue Jean Monnet 6 à L-2810 Luxembourg, pour un terme de trois ans, se terminant donc à l'assemblée générale de 2002. Cependant, cette mission a été effectivement exercée. Pour autant que de besoin, ce mandat est confirmé.

Extrait des résolutions de la deuxième assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2002

Nominations statutaires:

Nomination du commissaire, réviseur d'entreprises

A la suite de la création du groupe ChevronTexaco, il est proposé de changer de commissaire. A l'unanimité, les actionnaires décident de nommer commissaire, réviseur d'entreprises le cabinet de réviseurs PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, représenté par Ian Whitecourt, réviseur d'entreprises, et ceci pour une période de trois ans.

CAPELLEN SERVICES, S.à r.l.

M. Doyen / B. Mathey

Deux gérants

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2002, vol. 571, fol. 64, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60494/256/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.812.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2002, vol. 571, fol. 90, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2002.

Signature

Le mandataire

(60496/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.812.

Annual General shareholders meeting held in Luxembourg, on 15th May 2002

In the year two thousand two, on the fifteenth of May,

was held the Annual General Shareholders' Meeting of the corporation known as GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., with its registered office in L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

The meeting was opened at 12.15 p.m. with Mr Ronald E. Ferguson, Chairman of the Supervisory Board of the Company, presiding, who, by virtue of article 14.1 of the Company's articles of association was unanimously appointed to preside the meeting,

who thereafter, appointed Mr Teun Chr. Akkerman, Corporate Secretary of the Company, to act as secretary.

The meeting further elected Mr Mario Eichenberger, Managing Director of the Company, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared that:

I. The Agenda of the Meeting is the following:

1. A. Independent Auditors report;
- B. Presentation and approval of the balance sheet and the profit and loss account for the financial year January 1st, 2001 - December 31st, 2001;
- C. Discharge to Directors, Supervisory Directors and the Independent Auditor;
- D. Determination of the 2001 dividend and payment date.
2. Appointment of DELOITTE & TOUCHE S.A. as auditor for the corporate year 2002, in compliance with the terms of article 14.8 of the Company's articles of association.
3. Miscellaneous

II. The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares which they hold were recorded on an attendance list. The aforementioned attendance list together with the proxies of the shareholders represented, after signature by the shareholders present or represented and the bureau will be annexed to the present deed.

III. It follows from the attendance list that 264,229 shares class A and 265,288 shares class B being the entirety of the issued shares of the Company, are duly represented at the present meeting, which may as a result validly deliberate and decide, without prior notice, in compliance with the terms of article 13.3 of the articles of association of the Company, upon all the items on the aforementioned agenda, the shareholders declaring that they have knowledge of such agenda.

These facts are recognised by the meeting, and after deliberation, the meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The meeting has taken knowledge of the report of the statutory auditor relating to the financial year which started January 1st, 2001 and ended December 31st, 2001.

Second resolution

The meeting approves the figures of the balance sheet as per December 31st, 2001 and the profit and loss account for the period January 1st, 2001 - December 31st, 2001 as prepared by the Board of Directors.

The meeting established that the profit and loss account for the period shows a profit of EUR 38,436,128.

Third resolution

The meeting resolves, in accordance with existing arrangements to fix the dividend to be distributed in 2002 for 2001 (net of any interim dividends) at

- EUR 20,418,646 for AXA KONZERN AG and
- EUR 18,017,482 for GRD CORPORATION.

This dividend will be payable on May 16th, 2002.

Fourth resolution

The meeting gives full discharge to the members of the Board of Management, to the members of the Supervisory Board and to the independent auditor with respect to the execution of their respective mandates during the period January 1st, 2001 through December 31st, 2001.

Fifth resolution

The meeting resolves to appoint DELOITTE & TOUCHE as auditor for the corporate year 2002, in compliance with the terms of article 14.8 of the Company's articles of association.

Sixth resolution

The meeting decides to pay the following fees to board members for 2001:

Eligible members of the Supervisory Board: EUR 20,452, and eligible members of the Board of Management: EUR 40,903.

Seventh resolution

The meeting resolves to give full power to Mr Teun Chr. Akkerman, prenamed, in order to take the necessary steps in connection with the registration and filing of the present minutes or an extract thereof.

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourned the meeting at 12.45 p.m. and, in accordance with the terms of article 14.5 of the Company's articles of association, signed together with the shareholders present the minutes, the original of which will be kept in the Company's record.

Signature / Signature / Signature

Chairman / Shareholder A / Shareholder B

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2002, vol. 571, fol. 90, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(60497/000/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

DEXIA GREATER CHINA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 53.904.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2002, vol. 571, fol. 81, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2002.

Pour DEXIA GREATER CHINA

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(60454/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

UP FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.188.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 avril 2002

- La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino démissionnaire, est ratifiée.

- Les mandats d'Administrateurs de Madame Francesca Barcaglioni, employée privée, demeurant à Luxembourg, de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant à Biver, de Monsieur Serge Krancenblum, employé privé, demeurant à Luxembourg et de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Statutaire Générale de l'an 2008.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 26 avril 2002.

Certifié sincère et conforme

UP FINANCE S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2002, vol. 571, fol. 98, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60498/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

SHIVANI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 58.344.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 24 juillet 2002, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société SHIVANI S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2001:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes.

6) La perte qui s'élève à USD 6.622,92 est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SHIVANI S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2002, vol. 571, fol. 76, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60453/683/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

TEXACO LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 103, rue des Artisans.
R. C. Luxembourg B 4.427.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2002

Nominations statutaires

- Administrateurs

A l'unanimité, les actionnaires décident de ratifier la nomination de Monsieur John Lever par le Conseil d'Administration du 15 avril 2002, Monsieur Eugene Celentano ayant démissionné.

A l'unanimité, les actionnaires décident de renouveler pour un an, venant à expiration après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002, les mandats des administrateurs suivants:

- Martin Finnegan, Pembury Lodge, 28 Icklingham Road, Cobham Surrey, KT11 2NH Royaume Uni

- Michel Doyen, Rue du Forestier 12, B-1410 Waterloo

- Rudy de Pauw, Begijnestraat 78, B-9201 Massemen

- John Lever, 6 Carlton Close, Edgware, Middlesex, HA8 7PY Royaume Uni.

- Commissaire

A la suite de l'établissement du groupe ChevronTexaco, le commissaire actuel, réviseur d'entreprises a accepté de se retirer.

A l'unanimité, les actionnaires décident de nommer commissaire, réviseur d'entreprises le cabinet de réviseurs Price-waterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, représenté par Ian Whitecourt, réviseur d'entreprises, et ceci pour une période de trois ans.

TEXACO LUXEMBOURG S.A.

R. De Pauw / M. Doyen

Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2002, vol. 571, fol. 64, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60495/256/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

**PK AirFINANCE, Société à responsabilité limitée,
(anc. Société Anonyme).**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 27.840.

In the year two thousand and two, on the thirty-first of July.

Before Us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company PK AirFINANCE having its registered office at L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, registered at the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under Section B, and number 27.840, incorporated by a deed of Maître Camille Hellinckx, notary public, residing in Luxembourg on April 18, 1988, published in the Recueil Spécial du Mémorial C, Number 133 on May 19, 1988.

The articles of association have been amended several times, and for the last time by a deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg) on March 8, 2002, not yet published.

The meeting is declared open at 05.30 p.m. and is presided by Me Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Me Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg.

Me Máire Gallagher, lawyer, residing in Luxembourg is elected as scrutineer.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. To transform the Company from its current form of a «société anonyme» into a «société à responsabilité limitée».

2. To acknowledge that all the shares in issue on the date of the shareholders meeting being shares of a «société anonyme» with a nominal value of one hundred U.S. Dollars (U.S.\$ 100.-) each be exchanged against shares of a «société à responsabilité limitée» having a nominal value of one hundred U.S. Dollars (U.S.\$ 100.-) each, with the same rights and privileges, at the following ratio: one (1) share of the 'société anonyme' will be exchanged against one (1) share of the «société à responsabilité limitée».

3. To fully restate the articles of association of the Company to reflect the transformation of the Company form of a «société anonyme» into a «société à responsabilité limitée».

4. To set at five (5) the number of directors of the Company and to appoint Mike Kriedberg, Norm Liu, William Carpenter, Per Waldelof and Nils Hallerstrom as directors of the Company for a period ending at the annual general meeting to be held in 2003.

5. To appoint KPMG AUDIT as réviseur d'entreprises of the Company for a period ending at the annual general meeting to be held in 2003.

6. To authorise the board of directors of the Company to entrust the day-to-day management of the Company's business to two of its members appointed as managing directors.

7. Miscellaneous.

II. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the proxy of the shareholders represented and by the members of the board of the meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance-list that out of the one hundred thousand (100.000) shares representing the entire issued share capital of the Company all shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore validly constituted and may properly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present meeting.

The meeting then, after having duly acknowledged the statements made by the Chairman, by unanimous vote adopted the following resolution.

First resolution

The general meeting resolves to transform the company from its current form of a «société anonyme» into a «société à responsabilité limitée».

Second resolution

The general meeting resolves to acknowledge that all the shares in issue on the date of the Meeting being shares of a «société anonyme» with a nominal value of one hundred U.S. Dollars (U.S.\$ 100.-) each be exchanged against shares of a «société à responsabilité limitée» having a nominal value of one hundred U.S. Dollars (U.S.\$ 100.-) each, with the same rights and privileges, at the following ratio: one (1) share of the «société anonyme» will be exchanged against one (1) share of the «société à responsabilité limitée».

Third resolution

The general meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company as follows:

Art. 1. Form. There is established by the partner a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of PK AirFINANCE.

Art. 3. Object. The object of the Company is the carrying out of all activities included in chapter 2 concerning the other professionals of the financial sector pursuant to article 13 of the law of 5th April 1993 regarding the financial sector, including, in particular, the leasing and financing activities as referenced herebelow.

In this connection, the Company may not accept deposits from the public within or outside of Luxembourg. However, in connection with the leasing and financing activity as referenced below, the Company may hold security deposits, maintenance reserves or other deposits in connection with leasing or financing activities concerning movable and/or immovable property.

In particular, but without limitation of the generality of the foregoing, the Company may undertake for its own account, as well as for the account of third parties, or on joint account with third parties, any leasing or financing activity concerning movable and/or immovable property, as well as providing any and all financial services related thereto, and providing any and all administrative services relating to leasing and financing operations made by third parties. In addition, the Company may provide assistance in relation to such financing operations in a capacity as agent or, occasionally, as technical consultant or intermediary.

To that end, the Company may acquire any equipment, machinery, real estate or other personal property for the purpose of leasing it to third parties.

The Company may also acquire by purchase, subscription or in any other manner interest in other companies or enterprises, which have a similar or complementary object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at ten millions U.S. Dollars (U.S.\$ 10,000,000.-) represented by one hundred thousand (100,000) shares of a nominal value of one hundred U.S. Dollars (U.S.\$ 100.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share in addition to the nominal value is transferred. The amount of said premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its partner(s), to offset any net realised losses or net unrealised depreciation on the Company's investments and/or to make distributions to the partner(s).

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. The single partner may transfer freely its shares when the Company is composed of a single partner.

The shares may be transferred freely amongst partners when the Company is composed of several partners. The shares may be transferred to non-partners only with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management. The Company will be administered and managed by a board of directors composed of at least three directors who need not be partners.

The directors will be elected by the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 15. Meetings of the board of directors. The board of directors will appoint from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a member of the board of directors and who will among others be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meetings of partners, if any.

The board of directors will meet upon call by its chairman. A meeting of the board of directors must be convened if any two directors so require.

The chairman of the board of directors will preside at all meetings of the board of directors and at general meetings of partners, if any, except that in his absence the board of directors may appoint another director and the general meeting of partners may appoint any other person as chairman pro tempore by the majority of the votes of the persons present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency, at least one week's written notice of meetings of the board of directors shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

The meeting may be held without prior notice, if all the directors are present or represented at the relevant meeting, or if all those directors who are neither present nor represented at the relevant meeting waived the notice by the consent in writing, by fax or by telegram. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Every meeting of the board of directors shall be held in Luxembourg or such other place as the board of directors may from time to time determine.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by fax or by telegram another director as his proxy.

A quorum of the board of directors shall be the presence or the representation of a majority of the directors holding office.

Resolutions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of urgency, a written resolution, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several directors.

Art. 16. Minutes of meetings of the board of directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors or by any two directors.

Art. 17. Powers of the board of directors. The board of directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole partner or the general meeting of partners, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the sole partner or the general meeting of partners, as the case may be, are in the competence of the board of directors.

Art. 18. Delegation of powers. The board of directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company, to persons or agents chosen by it. The delegation of the daily management to a member of the board of directors is subject to previous authorisation by the sole partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 19. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of directors, but only within the limits of such power.

Art. 20. General meeting of partners. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or, in case there are less than twenty-five (25) partners, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail. In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 23. Balance-sheet. Each year, on December 31, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the sole shareholder or by a general meeting of partners, as the case may be.

Art. 24. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the corporate capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be without prejudice to the power of the management to allocate payment on account of dividends within the rules permissible under the law.

Art. 25. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Confirmation of the identity of the sole shareholder

The sole shareholder is GENERAL ELECTRIC CAPITAL CORPORATION of 260 Long Ridge Road, Stanford, Connecticut 069237, USA.

Fourth resolution

The general meeting resolves to set at five (5) the number of directors and to appoint

- 1) Michael Kriedberg, company director, residing at 83, Sports Hill Road, Redding, CT 06896, USA,
 - 2) Norman Liu, company director, residing at 300, Chestnut Hill Road, Wilton, CT 06897, USA,
 - 3) William Carpenter, company director, residing at 795 Ridgebury Road, Ridgefield, CT 06877, USA,
 - 4) Per Waldelöf, company director, residing at 4, rue du Touch, F-31170 Tournefeuille, France,
 - 5) Nils Hallerström, company director, residing at 4, vir Reischtert, L-6948 Niederanven, Luxembourg,
- as directors of the Company for a period ending at the annual general meeting to be held in 2003.

Fifth resolution

The general meeting resolves to appoint KPMG AUDIT as réviseur d'entreprises of the Company for a period ending at the annual general meeting to be held in 2003.

Sixth resolution

The general meeting resolves to authorise the board of directors of the company to entrust the day-to-day management of the Company's business to two of its members.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the meeting at 6.00 p.m. and these minutes were signed by the members of the board of the meeting and the undersigned notary.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in the case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the members of the bureau have signed together with Us, the undersigned notary, the present original deed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of this deed are estimated at EUR 4,000.- (four thousand euro).

In faith of which, We, the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PK AIRFINANCE ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, numéro 27.840, constituée le 18 avril 1988 par acte de Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, n° 133 du 19 mai 1988.

L'acte de constitution a été rectifié à plusieurs reprises et notamment en dernier lieu par acte de Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg), le 8 mars 2002, non encore publié.

L'assemblée est déclarée ouverte à 17.30 heures et est présidée par Me Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Me Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Me Maire Gallagher, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et demande au notaire de prendre acte de ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transformation de la Société de sa forme présente de «société anonyme» en «société à responsabilité limitée».

2. Reconnaissance que toutes les actions émises à la date de l'assemblée générale des actionnaires étant des actions d'une société anonyme ayant une valeur nominale de cent Dollars U.S. (U.S.\$ 100,-) chacune seront échangées contre des actions d'une société à responsabilité limitée ayant une valeur nominale de cent Dollars U.S. (U.S.\$ 100,-) chacune avec les mêmes droits et privilèges, au ratio suivant: une (1) action de la société anonyme sera échangée contre une (1) action de la société à responsabilité limitée.

3. Reformulation intégrale des statuts de la Société pour tenir compte de la transformation de la Société de sa forme de «société anonyme» en «société à responsabilité limitée».

4. Fixation à cinq (5) du nombre de gérants de la Société et nomination comme gérants de la Société de Mike Krieger, Norm Liu, William Carpenter, Per Waldelof et Nils Hallerstrom pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2003.

5. Nomination de KPMG AUDIT comme réviseur d'entreprises de la Société pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2003.

6. Autorisation au conseil de gérance de la société de confier la gestion journalière de la Société à deux de ses membres désigné comme gérants-délégués.

7. Divers.

II. Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte de cette liste de présence que sur les cent mille (100.000) actions représentant l'entière du capital social, toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

Après avoir pris connaissance des déclarations faites par le Président, l'assemblée a ensuite adopté par vote unanime la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société de sa forme actuelle de «société anonyme» en une «société à responsabilité limitée».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de reconnaître que toutes les actions émises à la date de la présente assemblée générale étant des actions d'une société anonyme ayant une valeur nominale de cent Dollars U.S. (U.S.\$ 100,-) chacune seront échangées contre des actions d'une société à responsabilité limitée ayant une valeur nominale de cent Dollars U.S. (U.S.\$ 100,-) chacune avec les mêmes droits et privilèges, au ratio suivant: une (1) action de la société anonyme sera échangée contre une (1) action de la société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de reformuler les statuts de la Société de la manière suivante:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par l'associé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg et particulièrement la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, notamment par suite de cession ou transmission de parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de PK AirFINANCE.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet les activités tombant dans le champ d'application du chapitre 2 concernant les autres professionnels du secteur financier, conformément à l'article 13 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier dont, en particulier, les activités de crédit et de location mentionnées ci-après.

A cette fin, la Société ne pourra recevoir des dépôts du public au ou à l'extérieur du Luxembourg. La Société pourra cependant, dans le cadre de son activité de leasing et de financement telle que décrite ci-dessous, accepter des dépôts de garantie, des réserves de maintenance ou autres dépôts liés à l'activité de leasing ou de financement concernant des biens mobiliers et/ou immobiliers.

En particulier, mais sans limitation de la généralité de ce qui précède, la Société pourra entreprendre, aussi bien pour son compte que pour le compte d'autrui, ou bien ensemble pour son propre compte et pour le compte d'autrui, toutes opérations de location ou de financement concernant des biens mobiliers ou immobiliers, tous services financiers y relatifs, ainsi que tout service administratif en rapport avec des opérations de location ou de financement faites par des tiers. En outre, la Société pourra donner son assistance dans le cadre de telles opérations de financement, que ce soit en qualité d'agent ou, occasionnellement, en qualité de conseiller technique ou d'intermédiaire.

A ces fins, la Société pourra acquérir tout équipement, appareil, bien immobilier ou mobilier dans le but de les louer à autrui.

La Société pourra également acquérir par vente, souscription, ou de toute autre manière, des intérêts dans d'autres sociétés ou entreprises ayant un objet similaire ou complémentaire.

Art. 4. Durée La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Senningerberg, Grand-duché de Luxembourg.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à dix millions U.S. Dollars (U.S.\$ 10.000.000,-), représenté par cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale de U.S. Dollars (U.S.\$ 100,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de primes peut être établi auquel toutes les primes payées par part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales d'un associé par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées ou des dépréciations nettes non encore réalisées sur les investissements de la Société et/ou pour effectuer des distributions aux associés.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et a une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés lorsque la Société comporte plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Conseil de gérance. La Société est administrée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon les cas, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles mais ils peuvent être révoqués à tout moment par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon les cas, avec ou sans motif.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés, le cas échéant.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation de son président. Une réunion du conseil de gérance doit être convoquée si deux gérants le demandent.

Le président du conseil de gérance présidera toutes les réunions du conseil de gérance et toutes les assemblées générales des associés, le cas échéant, mais en son absence le conseil de gérance pourra désigner un autre gérant et l'assemblée générale des associés pourra désigner toute autre personne comme président pro tempore à la majorité des voix des personnes présentes ou représentées.

Sauf s'il y a urgence, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera la date et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des opérations à discuter.

Il pourra être passé outre à cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion en question ou à la suite de la renonciation aux formalités de convocation par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex de tous les gérants qui ne sont ni présents ni représentés à la réunion en question. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une décision préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Toute réunion du conseil de gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le conseil de gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par tous les gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs gérants.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Art. 17. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon les cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale des associés par la loi sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires, notamment la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix. La délégation de la gestion journalière de la Société à un membre du conseil de gérance est soumise à l'autorisation préalable de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon les cas.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux gérants ou par la signature individuelle de la personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, pour les besoins de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, s'il y a moins de vingt-cinq (25) partenaires, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation, dans un délai de quinze jours à compter de la réception du texte des résolutions envisagées, d'exprimer leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 23. Bilan. Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale des associés.

Les livres et comptes de la Société pourront être révisés par des réviseurs d'entreprises nommés par l'actionnaire unique ou par une assemblée générale des associés, selon les cas.

Art. 24. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer un acompte sur les dividendes conformément aux dispositions légales.

Art. 25. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, est réglé conformément aux dispositions légales en vigueur.

Confirmation de l'identité de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique est la société GENERAL ELECTRIC CAPITAL CORPORATION, 260 Long Ridge Road, Stamford, Connecticut 069237 U.S.A.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer à cinq (5) le nombre de gérants de la Société et de nommer comme gérants de la Société

1. Michael Kriedberg, administrateur de sociétés, demeurant au 83, Sports Hill Road, Redding, CT 06896, USA,
2. Norman Liu, administrateur de sociétés, demeurant au 300, Chestnut Hill Road, Wilton, CT 06897, USA,
3. William Carpenter, administrateur de sociétés, demeurant à 795 Ridgebury Road, Ridgefield, CT 06877, USA,
4. Per Waldelof, administrateur de sociétés, demeurant à 4, rue du Touch, F-31170 Tournefeuille, France,
5. Nils Hallerström, administrateur de sociétés, demeurant à 4, vir Reischtert, L-6948 Niederanven, Luxembourg, pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2003.

Cinquième résolution

L'assemblée de nommer KPMG AUDIT comme réviseur d'entreprises de la Société pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2003.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil de gérance de la société de confier la gestion journalière de la Société à deux de ses membres désignés comme gérants-délégués.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des associés présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à dix-huit (18.00) heures et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la société en raison du présent acte sont évalués à EUR 4.000,- (quatre mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Loesch, N. Gauzès, M. Gallagher, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} août 2002, vol. 518, fol. 45, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 7 août 2002.

J. Gloden.

(60693/213/461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

GLOBINV INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 83.284.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le trente et un juillet.

Par-devant Nous Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

A comparu:

La société FIDCORP LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, Watergardens 6, Suite 24, ici représentée par Madame Virginie Michel, licenciée en langues étrangères appliquées, demeurant à F-Hayange, en vertu d'une procuration, sous seing privé, le 30 juillet 2002,

laquelle procuration restera après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que la société anonyme holding GLOBINV INTERNATIONAL S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 83.284, ayant son siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 99 du 18 janvier 2002;

2. Que le capital social de la société anonyme holding GLOBINV INTERNATIONAL S.A. s'élève actuellement à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) représenté par 3.200 (trois mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libérées;

3. Que la comparante la société FIDCORP LIMITED est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding GLOBINV INTERNATIONAL S.A.;

4. Que la comparante la société FIDCORP LIMITED prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;

5. Que la comparante la société FIDCORP LIMITED, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding GLOBINV INTERNATIONAL S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé;

6. Que la comparante la société FIDCORP LIMITED requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société anonyme holding GLOBINV INTERNATIONAL S.A. et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu;

7. Que l'activité de la société anonyme holding GLOBINV INTERNATIONAL S.A. a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société anonyme holding GLOBINV INTERNATIONAL S.A.;

9. Que la mandataire peut procéder à l'annulation des actions de la société anonyme holding GLOBINV INTERNATIONAL S.A.;

10. Que les livres et documents de la société anonyme holding GLOBINV INTERNATIONAL S.A. dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Société Anonyme.

Et à l'instant la mandataire soussignée a présenté au notaire instrumentant les certificats représentatifs de la totalité des actions qui ont été annulées.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné en langue du pays à la comparante, représentée comme il est dit, cette mandataire connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Michel, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} août 2002, vol. 518, fol. 45, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 6 août 2002.

J. Gloden.

(60694/213/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

WINCOM INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

STATUTES

In the year two thousand two, on the first of August.

Before us Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher (Luxembourg),

There appeared:

1) VALON S.A., société anonyme, having its registered office in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C. Luxembourg Number B 63.143,

represented by Mr Gabor Kacsoh, employé de banque, residing in Luxembourg,

on behalf of a proxy given at Luxembourg on the 1st of August 2002,

1) LANNAGE S.A., société anonyme, having its registered office in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C. Luxembourg Number B 63.130,

represented by Mr Christoph Kossmann, Attaché de Direction, residing in Remich,

on behalf of a proxy given at Luxembourg on the 1st of August 2002.

The prenamed proxies, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the notary executing, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a joint stock company (société anonyme) under the name of WINCOM INVESTMENT S.A.

The registered office is established in Luxembourg City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation that, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at EUR 100,000.- (one hundred thousand euro) divided into 1,000 (one thousand) shares of EUR 100.- (one hundred euro) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to EUR 500,000.- (five hundred thousand euro) by the creation and issue of additional shares of a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the board of directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions that may be related to such bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation of the general meeting.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the 1st of January and shall end on the 31st of December of each year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday of May at three p.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

- 1) The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on the 31st December 2002.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2003.

Subscription and payment

The articles of incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) VALON S.A., société anonyme, prenamed, five hundred shares	500
2) LANNAGE S.A. société anonyme, prenamed, five hundred shares.....	500
Total: one thousand shares	1,000

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 100,000.- (one hundred thousand euro) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 2,450.- (two thousand four hundred and fifty euro).

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at 3 and that of the auditors at 1.
- 2) The following are appointed directors:
 - a) VALON S.A., société anonyme, having its registered office in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines;
 - b) LANNAGE S.A., société anonyme, having its registered office in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines;
 - c) KOFFOUR S.A., société anonyme, having its registered office in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
- 3) Has been appointed auditor:
AUDIT TRUST S.A., 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting held in 2007.
- 5) The registered office will be fixed at L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

The undersigned Notary who knows and speaks the English language, states herewith that, upon the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille deux, le premier août.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société VALON S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 63.143, ici représentée par Monsieur Gabor Kacsoh, employé de banque, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 1^{er} août 2002,
2. La société LANNAGE S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 63.130, ici représentée par Monsieur Christoph Kossmann, Attaché de Direction, demeurant à Remich, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 1^{er} août 2002, lesquelles procurations resteront après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de WINCOM INVESTMENT S.A. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) par la création et l'émission de d'actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou contre apports en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Le Conseil d'Administration est encore autorisé à émettre des obligations convertibles, sous forme d'obligations nominatives ou au porteur, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit. Toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions ayant trait à ces émissions d'obligations. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier lundi du mois de mai à quinze heures (15.00) à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille trois (2003).

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. VALON S.A., société anonyme, prénommée, cinq cents actions,	500
2. LANNAGE S.A., société anonyme, prénommée, cinq cents actions,	500
Total: mille actions.	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.450,- (deux mille quatre cent cinquante euros)

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) La société VALON S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines;
 - b) La société LANNAGE S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines;
 - c) La société KOFFOUR S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
La société AUDIT TRUST S.A., 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.
- 5) Le siège social est fixé à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux personnes comparantes qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: G. Kacsoh, Ch. Kossmann, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 août 2002, vol. 518, fol. 45, case 10. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 6 août 2002.

J. Gloden.

(60695/213/303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

HOTTINGER & CIE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.692.

L'an deux mille deux, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOTTINGER & CIE, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 37.692, constituée suivant acte notarié en date du 29 juillet 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 46 du 8 février 1992. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 23 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 371 du 7 mars 2002.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Christian Cadé, directeur, demeurant à Bridel,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- augmentation de capital par reprise de vingt et un mille soixante-quatre euros soixante-quinze cents (EUR 21.064,75) sur les réserves libres de la société.

- Modification des articles suivants des statuts:

Art. 3. La société a pour objet d'assurer la gestion des avoirs de ses clients en vertu d'un mandat ou d'une commission et d'accomplir toutes activités de gestion et d'administration en rapport avec cet objet.

Elle peut exercer les activités de conseiller, de courtier et de commissionnaire en opérations financières.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle a en outre pour objet d'exercer par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées l'activité d'une agence d'assurance.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) représenté par quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-dix (88.890) actions sans désignation de valeur nominale.

II.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée a été convoquée par des lettres recommandées envoyées aux actionnaires en date du 27 mai 2002.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées.

V.- Que la présente Assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt et un mille soixante-quatre euros soixante-quinze cents (EUR 21.064,75) pour le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent soixante dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros vingt cinq cents (EUR 2.478.935,25) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000)

sans émission d'actions nouvelles par incorporation au capital du montant de vingt et un mille soixante-quatre euros soixante-quinze cents (EUR 21.064,75) prélevé sur les résultats reportés de la Société.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence d'un tel poste «réserves reportés» par le bilan de la société au 31 décembre 2001 et par une copie du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2002, qui resteront annexés aux présentes.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,-) représenté par quatre-vingt-huit mille huit cent quatre vingt-dix (88.890) actions sans désignation de valeur nominale.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société.

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet d'assurer la gestion des avoirs de ses clients en vertu d'un mandat ou d'une commission et d'accomplir toutes activités de gestion et d'administration en rapport avec cet objet.

Elle peut exercer les activités de conseiller, de courtier et de commissionnaire en opérations financières.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle a en outre pour objet d'exercer par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées l'activité d'une agence d'assurance.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, à la somme de EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Cadé, N. Weyrich, C. Waucquez, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 61, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2002.

F. Baden.

(60696/200/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

HOTTINGER & CIE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.692.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(60697/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

R & R HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.822.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2002.

Signature.

(60456/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

FOYER RE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.621.

L'an deux mille deux, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FOYER RE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REASSURANCE S.A. (en abrégé FOYER RE S.A.), ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 49.621, constituée suivant acte notarié en date du 12 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 133 du 24 mars 1995. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 16 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 525 du 21 juillet 2000.

L'Assemblée est ouverte à dix heures vingt sous la présidence de Monsieur Marcel Dell, administrateur, demeurant à Bascharage,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marcel Majerus, docteur en droit, demeurant à Capellen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées adressées aux actionnaires en date du 15 juillet 2002.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

- Constat du versement des fonds appelés suivant décision du Conseil d'administration du 1^{er} juillet 2002
- Adaptation en conséquence de l'article 5, alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents (EUR 2.478.935,25) représenté par cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur nominale, numérotées de un (1) à cent mille (100.000). Sur chacune des cent mille (100.000) actions un montant de 6,1946762 euros reste à libérer.»

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée reconnaît la libération d'une quotité supplémentaire du prix de souscription de six euros vingt cents (EUR 6,20) par action sur les cent mille (100.000) actions représentant le capital social.

Les actionnaires ont libéré cette quotité comme suit:

Actionnaires	Nombre d'actions	Paiement en euros	
LE FOYER ASSURANCES	99.999	six cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize euros quatre-vingt cents	EUR 619.993,80
LE FOYER VIE.	1	six euros vingt cents	EUR 6,20
Total	100.000	six cent vingt mille euros	EUR 620.000,-

La preuve de la libération mentionnée ci-dessus, soit un versement de six cent vingt mille euros (EUR 620.000,-), a été présentée au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents (EUR 2.478.935,25) représenté par cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur nominale, numérotées de un (1) à cent mille (100.000). Sur chacune des cent mille (100.000) actions un montant de EUR 6,1946762 reste à libérer.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Dell, N. Weyrich, M. Majerus, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 61, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2002.

F. Baden.

(60698/200/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

FOYER RE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.621.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(60699/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

ONE TO ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 97, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 74.727.

L'an deux mille deux, le onze juillet;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Diana Bardyn, employée privée, demeurant à L-4972 Dippach-Gare, 41, route de 3 Cantons;

2.- Madame Sylvie Tarizzo-Thonier, employée privée, demeurant à F-57100 Metz, 32, rue des Loges;

Lesquelles comparantes déclarent qu'elles sont les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée ONE TO ONE, S.à r.l., avec siège social à L-4972 Dippach-Gare, 41, route des 3 Cantons;

inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 74.727; constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 2 mars 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 21.952; Lesquelles comparantes se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées ont décidé de transférer le siège social de la société de Dippach-Gare, à L-8077 Bertrange, 97, rue de Luxembourg;

Deuxième et dernière résolution

Suite à ce transfert de siège, le premier alinéa de l'article 2.- des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 2. premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement à la somme de EUR 500,-.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues de nous notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: D. Bardyn, S. Tarizzo, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 juillet 2002, vol. 869, fol. 89, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 2 août 2002.

C. Doerner.

(60708/209/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

ONE TO ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 97, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 74.727.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(60709/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

GLASSPACK PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 70.218.

—
 In the year two thousand and two, on the twelfth of July.

Before us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of GLASSPACK PARTICIPATIONS S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, registered with the Registrar of Commerce of the District Court of Luxembourg under nr. B 70.218, incorporated pursuant to a notarial deed on 11th June 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 633 of 20th August 1999. The Articles of Incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed on 29th August 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 146 of 26th February 2001.

The meeting is opened at 9.15. a.m. with Mrs. Chantal Mathu, employee, residing in Arlon, in the chair, who appointed as secretary Mr. David Penzo, employee, residing in Sandweiler.

The meeting elected as scrutineer Mr. Harald Charbon, employee, residing in Howald.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I) That all the shares being registered shares, the present extraordinary general meeting has been convened by notices sent by registered mail to the shareholders on 26th June 2002.

II) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1) Cancellation of the shares' par value;

2) Conversion of the currency of the corporate capital into euro to have the corporate capital henceforth fixed at euro 45,734,705.17 (forty-five million seven hundred and thirty-four thousand seven hundred and five euros seventeen cents);

3) Decrease of the corporate capital with an amount of EUR 734,705.17 (seven hundred and thirty-four thousand seven hundred and five euros seventeen cents) to reduce it from EUR 45,734,705.17 (forty-five million seven hundred and thirty-four thousand seven hundred and five euros seventeen cents) to EUR 45,000,000.- (forty-five million euros) by incorporation in reserve and without cancelling any shares.

4) Fixing of the par value of the share at EUR 15.- (fifteen euros). The corporate capital is henceforth fixed at euro 45,000,000 (forty-five million euros) represented by 3,000,000 (three million) shares of a par value of EUR 15.- (fifteen euros) each.

5) Miscellaneous.

III) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of the shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the notary and by the board of the meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

IV) As appears from the said attendance list, the 3,000,000 shares representing the share capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting.

V) As a consequence, this extraordinary general meeting is regularly constituted and may deliberate on the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to suppress the designation of the par value of the shares.

Second resolution

The meeting decides to convert the corporate capital from FRF into EUR.

The corporate capital is thus fixed at forty-five million seven hundred and thirty-four thousand seven hundred and five euros seventeen cents (EUR 45,734,705.17).

Third resolution

The meeting decides to decrease the share capital by seven hundred and thirty-four thousand seven hundred and five euros seventeen cents (EUR 734,705.17) to bring the capital from forty-five million seven hundred and thirty-four thousand seven hundred and five euros seventeen cents (EUR 45,734,705.17) to forty-five million euros (EUR 45,000,000.-) by the transfer of the amount of seven hundred and thirty-four thousand seven hundred and five euros seventeen cents (EUR 734,705.17) to a reserve account, without cancelling shares.

Forth resolution

The meeting decides to fix the par value of the shares at fifteen euros (EUR 15.-).

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5. first paragraph.** The corporate capital is set at forty-five million euros (EUR 45,000,000.-) represented by three million (3,000,000) ordinary shares of fifteen euros (EUR 15.-) each, fully paid up.»

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this decrease of capital, is approximately EUR 3,000.-.

There being no further business on the agenda, the meeting was terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, 23, avenue Monterey, at the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in the English language followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue français du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le douze juillet.

Par-devant, Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de GLASSPACK PARTICIPATIONS S.A., une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce auprès du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg sous le numéro B 70.218, constituée suivant acte notarié en date du 11 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 633 du 20 août 1999. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 29 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 146 du 26 février 2001.

L'assemblée est ouverte à neuf heures quinze sous la présidence de Madame Chantal Mathu, employée privée, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Monsieur David Penzo, employé privé, demeurant à Sandweiler.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Harald Charbon, employé privé, demeurant à Howald.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées adressées à tous les actionnaires le 26 juin 2002.

II) Que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

1. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

2. Conversion du capital social en euros qui sera désormais fixé à EUR 45.734.705,17 (quarante-cinq millions sept cent trente-quatre mille sept cent cinq euros dix-sept cents).

3. Réduction du capital social à concurrence de EUR 734.705,17 (sept cent trente-quatre mille sept cent cinq euros dix-sept cents) pour le ramener de son montant de EUR 45.734.705,17 (quarante-cinq millions sept cent trente-quatre mille sept cent cinq euros dix-sept cents) à EUR 45.000.000,- (quarante-cinq millions d'euros) par incorporation à un poste de réserves et sans annulation d'actions.

4. Fixation de la valeur nominale des actions à quinze euros (EUR 15,-). Le capital social est ainsi fixé à quarante-cinq millions d'euros (EUR 45.000.000,-) représenté par trois millions (3.000.000) d'actions ordinaires d'une valeur nominale de quinze euros (EUR 15,-) chacune.

5. Divers.

III) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre des actions sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le notaire et par le bureau restera annexée au présent procès verbal pour être soumise avec lui pour la formalité de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront pareillement annexés aux présentes.

IV) Qu'il appert de la liste de présence que les 3.000.000 d'actions représentant le capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V) Qu'en conséquence, la présente assemblée générale extraordinaire, est régulièrement constituée et peut délibérer sur son ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibérée, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social de FRF en EUR.

Le capital social est ainsi fixé à quarante-cinq millions sept cent trente-quatre mille sept cent cinq euros dix-sept cents (EUR 45.734.705,17).

Troisième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de sept cent trente-quatre mille sept cent cinq euros dix-sept cents (EUR 734.705,17) pour le ramener de son montant de quarante-cinq millions sept cent trente-quatre mille sept cent cinq euros dix-sept cents (EUR 45.734.705,17) à quarante-cinq millions d'euros (EUR 45.000.000,-) par le transfert du montant de sept cent trente-quatre mille sept cent cinq euros dix-sept cents (EUR 734.705,17) à un poste de réserves, sans annulation d'actions.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de fixer la désignation de la valeur nominale à quinze euros (EUR 15,-) par action.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. premier alinéa.** Le capital social est fixé à quarante-cinq millions d'euros (EUR 45.000.000,-) représenté par trois millions d'euros (3.000.000) d'actions ordinaires d'une valeur nominale de quinze euros (EUR 15,-) chacune, libérées intégralement.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à environ EUR 3.000,-.

Plus rien n'étant en l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 23, avenue Monterey, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Mathu, D. Penzo, H. Charbon, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2002, vol. 14CS, fol. 19, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2002.

F. Baden.

(60700/200/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

GLASSPACK PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 70.218.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden

(60701/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

CROLUX SHIPPING CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.097.

Le bilan au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 95, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CROLUX SHIPPING CO S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(60528/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

CROLUX SHIPPING CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.097.

Le bilan au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 95, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CROLUX SHIPPING CO S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

(60529/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

CAMCA VIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.278.

L'an deux mille deux, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Patrick Louarn, administrateur-délégué de CAMCA Vie S.A., demeurant à F-95570 Bouffemont, 13bis, rue Berthelot.,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme CAMCA VIE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 70.278,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du dix-huit juillet deux mille deux.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme CAMCA VIE S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 644 du 25 août 1999. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 juin 2002, non encore publié.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à trois millions quarante-huit mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 3.048.980,-) représenté par vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale.

3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à sept millions cinq cent mille euros (EUR 7.500.000,-).

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera.

4) En sa réunion du 18 juillet 2002, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions quatre cent cinquante et un mille vingt euros (EUR 4.451.020,-) pour le porter ainsi de son montant actuel de trois millions quarante-huit mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 3.048.980,-) à sept millions cinq cent mille euros (EUR 7.500.000,-) par l'émission de vingt-neuf mille cent quatre-vingt-seize (29.196) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Les actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

- quatorze mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (14.599) actions par la société CAMCA, ayant son siège social à F-75008 Paris, 65, rue La Boétie,

- quatorze mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (14.597) actions par la société CAMCA REASSURANCE, ayant son siège social à L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.

Le troisième actionnaire a renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Les actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre millions quatre cent cinquante et un mille vingt euros (EUR 4.451.020,-) se trouve à la libre disposition de la société.

Les documents justificatifs des souscriptions, de la renonciation et du versement en espèces ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à sept millions cinq cent mille euros (EUR 7.500.000,-) représenté par quarante-neuf mille cent quatre-vingt-seize (49.196) actions sans désignation de valeur nominale.

La société peut procéder au rachat de ses actions en respectant les dispositions de l'article 49-2 introduites par la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi du 10 août 1915. La société est autorisée à affecter les bénéfices et réserves distribuables à l'amortissement du capital social dans les formes prescrites par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de EUR 48.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Louarn, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 57, case 12. – Reçu 44.510,20 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2002.

F. Baden.

(60704/200/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

CAMCA VIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.278.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(60705/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 6.307.

L'an deux mille deux, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Messieurs Jean-Noel Lequeue, Membre du Comité de Direction, demeurant à B-6700 Arlon, 30, chemin du Bois des Paresseux et François Moes, Membre du Comité de Direction, demeurant à L-6916 Roodt-sur-Syre, 28, route de Luxembourg.

Agissant en exécution d'une résolution prise en date du quinze septembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit par le Conseil d'administration de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 69 route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 6307.

Un extrait conforme de cette résolution restera annexé aux présentes.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1- La société anonyme DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG a été constituée sous la dénomination de BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG suivant acte notarié, en date du 8 mars 1856, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 9 du 17 avril 1856.

Les statuts ont été modifiés à différentes reprises, en dernier lieu suivant acte du 10 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 48 du 10 janvier 2002.

2- Suivant différents procès-verbaux, dont le dernier a été reçu par le notaire soussigné en date du 10 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 48 du 10 janvier 2002, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a porté le capital social autorisé à un montant de deux cent cinquante millions d'euros (EUR 250.000.000,-) en conférant au Conseil d'administration tous pouvoirs pour réaliser cette augmentation de capital et pour fixer les modalités d'émission de parts sociales nouvelles ou d'obligations convertibles en parts sociales.

3- a) Le Conseil d'administration réuni le 10 janvier 1994 a décidé l'émission de vingt-deux mille (22.000) obligations 4% 1994/2003 d'un emprunt convertible subordonné d'une valeur nominale de vingt-trois mille francs luxembourgeois (LUF 23.000,-) par obligation, aucun droit de souscription préférentiel n'ayant été réservé aux anciens actionnaires, conformément aux dispositions de l'article 5, dernier alinéa des statuts.

b) Le Conseil d'administration réuni le 15 novembre 1994 a décidé l'émission de quinze mille (15.000) obligations 5% 1994/2004 d'un emprunt convertible subordonné d'une valeur nominale de vingt mille francs luxembourgeois (LUF 20.000,-) par obligation, aucun droit de souscription préférentiel n'ayant été réservé aux anciens actionnaires, conformément aux dispositions de l'article 5 dernier alinéa des statuts.

4- Le capital social effectivement souscrit et libéré est actuellement de cent trente et un millions huit cent quarante-sept mille deux cent quarante euros (EUR 131.847.240,-) et est représenté par un million huit cent quatre-vingt-trois mille cinq cent trente-deux (1.883.532) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

5- A la suite de demandes de conversion présentées jusqu'au 30 juin 2002, portant sur cinq (5) obligations 5% 1994/2004, il a été décidé d'émettre cinq (5) parts sociales nouvelles correspondant à un capital supplémentaire de trois cent cinquante euros (EUR 350,-). Le solde de la valeur nominale des obligations converties, soit deux mille cent vingt huit euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 2.128,94) est versé à la réserve indisponible.

6- A la suite de demandes de conversion présentées jusqu'au 30 juin 2002, portant sur trente-quatre (34) obligations 4% 1994/2003, il a été décidé d'émettre trente-quatre (34) parts sociales nouvelles correspondant à un capital supplémentaire de deux mille trois cent quatre-vingts euros (EUR 2.380,-). Le solde de la valeur nominale des obligations converties, soit dix-sept mille cinq euros vingt-sept cents (EUR 17.005,27) est versé à la réserve indisponible.

7- Par les présentes les comparants font constater que l'augmentation de capital totale ci-avant mentionnée est réalisée par l'émission de trente-neuf (39) parts sociales nouvelles, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes au 1^{er} janvier 2002 (deux mille deux), coupons 31 (trente et un) et suivants attachés.

Il a été justifié au notaire soussigné de l'accomplissement des écritures comptables en rapport avec la conversion des obligations ci-dessus et l'augmentation de capital qui en résulte.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. Le capital social est fixé à cent trente et un millions huit cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 131.849.970,-); il est représenté par un million huit cent quatre-vingt-trois mille cinq cent soixante et onze (1.883.571) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui ont été mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital à la somme de EUR 1.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 69, route d'Esch, au siège social de la société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-N. Lequeue, F. Moes, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 57, case 5. – Reçu 218,64 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2002.

F. Baden.

(60706/200/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 6.307.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(60707/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

GLASSPACK INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 70.217.

In the year two thousand and two, on the twelfth of July.

Before us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of GLASSPACK INVESTORS S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, registered with the Registrar of Commerce of the District Court of Luxembourg under Nr. B 70.217, incorporated pursuant to a notarial deed on 11th June 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 633 of 20th August 1999. The Articles of Incorporation have been modified pursuant to a notarial deed on 4th August 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 831 of 9th November 1999.

The meeting is opened at 9.00. a.m. with Mrs. Chantal Mathu, employee, residing in Arlon, in the chair, who appointed as secretary Mr. David Penzo, employee, residing in Sandweiler.

The meeting elected as scrutineer Mr. Harald Charbon, employee, residing in Howald.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I) That all the shares being registered shares, the present extraordinary general meeting has been convened by notices sent by registered mail to the shareholders on 26th June 2002.

II) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

- 1) Cancellation of the shares' par value;
- 2) Conversion of the currency of the corporate capital into euro to have the corporate capital henceforth fixed at EUR 4,532,309.28 (four million five hundred thirty-two thousand three hundred and nine euros and twenty eight cents);
- 3) Decrease of the corporate capital with an amount of EUR 72,809.28 (seventy-two thousand eight hundred and nine euros and twenty-eight cents) to reduce it from EUR 4,532,309.28 (four million five hundred and thirty-two thousand three hundred and nine euros and twenty-eight cents) to EUR 4,459,500.- (four million four hundred and fifty-nine thousand five hundred euros) by incorporation in reserve and without cancelling any shares.
- 4) Fixing of the par value of the share at EUR 15.- (fifteen euros). The corporate capital is henceforth fixed at EUR 4,459,500.- (four million four hundred and fifty-nine thousand five hundred euros) represented by 277,000 (two hundred and seventy-seven thousand) ordinary shares and 20,300 (twenty thousand three hundred) preferred non-voting shares of a par value of EUR 15.- (fifteen euros) each.

5) Miscellaneous.

III) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of the shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the notary and by the board of the meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

IV) As appears from the said attendance list, shares out of the 277,000 ordinary shares are present or represented at the present extraordinary general meeting. Out of the 20,300 non-voting shares, which have however a voting right on item 3 of the agenda, shares are present or represented at the present meeting.

V) As a consequence, this extraordinary general meeting is regularly constituted and may deliberate on the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to suppress the designation of the par value of the shares.

Second resolution

The meeting decides to convert the corporate capital from FRF into EUR.

The corporate capital is thus fixed at four million five hundred and thirty-two thousand three hundred and nine euros twenty-eight cents (EUR 4,532,309.28).

Third resolution

The meeting decides to decrease the share capital by seventy-two thousand eight hundred and nine euros twenty-eight cents (EUR 72,809.28) to bring the capital from four million five hundred and thirty-two thousand three hundred and nine euros twenty-eight cents (EUR 4,532,309.28) to four million four hundred and fifty-nine thousand five hundred euros (EUR 4,459,500.-) by the transfer of the amount of seventy-two thousand eight hundred and nine euros twenty-eight cents (EUR 72,809.28) to a reserve account, without cancelling shares.

The meeting decides that in case of a distribution to the shareholders of this reserve account, the dispositions of article 5 of the Articles of Incorporation will have to be respected.

Forth resolution

The meeting decides to fix the par value of the shares at fifteen euros (EUR 15.-).

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5. first paragraph.** The corporate capital is set at four million four hundred and fifty-nine thousand five hundred euros (EUR 4,459,500.-) represented by two hundred and seventy-seven thousand (277,000) ordinary shares and twenty thousand three hundred (20,300) preferred non-voting shares of fifteen euros (EUR 15.-) each, fully paid up.»

Sixth resolution

As a consequence of the conversion of the capital in euros and the fixing of the par value at fifteen euros (EUR 15), the references to a nominal value of one hundred french francs (FRF 100.-) in Article 6 are replaced by a nominal value of fifteen euros (EUR 15.-).

Estimation of costs

The appearing parties estimate the aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this decrease of capital, at approximately EUR 2,000.-.

There being no further business on the agenda, the meeting was terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, 23, avenue Monterey, at the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in the English language followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le douze juillet.

Par-devant, Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de GLASSPACK INVESTORS S.A., une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg sous le numéro B 70.217, constituée suivant acte notarié en date du 11 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 633 du 20 août 1999.

Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 4 août 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 831 du 9 novembre 1999.

L'assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Madame Chantal Mathu, employée privée, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Monsieur David Penzo, employé privé, demeurant à Sandweiler.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Harald Charbon, employé privé, demeurant à Howald.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées adressées à tous les actionnaires le 26 juin 2002.

II) Que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

1. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

2. Conversion du capital social en euros qui sera désormais fixé à EUR 4.532.309,28 (quatre millions cinq cent trente-deux mille trois cent neuf euros vingt-huit cents).

3. Réduction du capital social à concurrence de EUR 72.809,28 (soixante-douze mille huit cent neuf euros vingt-huit cents) pour le ramener de son montant de EUR 4.532.309,28 (quatre millions cinq cent trente-deux mille trois cent neuf euros vingt-huit cents) à EUR 4.459.500,- (quatre millions quatre cent cinquante-neuf mille cinq cents euros) par incorporation à un poste de réserves et sans annulation d'actions.

4. Fixation de la valeur nominale des actions à quinze euros (EUR 15,-). Le capital social est ainsi fixé à quatre millions quatre cent cinquante-neuf mille cinq cents euros (EUR 4.459.500,-) représenté par deux cent soixante-dix-sept mille (277.000) actions ordinaires et vingt mille trois cents (20.300) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de quinze euros (EUR 15,-) chacune.

5. Divers.

III) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre des actions sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le notaire et par le bureau restera annexée au présent procès verbal pour être soumise avec lui pour la formalité de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront pareillement annexés aux présentes.

IV) Qu'il appert de la liste de présence que actions sur les 277.000 actions ordinaires sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Sur les 20.300 actions privilégiées sans droit de vote, ayant cependant un droit de vote pour le point 3 de l'ordre du jour, actions sont présentes ou représentées.

V) Qu'en conséquence, la présente assemblée générale extraordinaire, est régulièrement constituée et peut délibérer sur son ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibérée, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social de FRF en EUR.

Le capital social est ainsi fixé à quatre millions cinq cent trente-deux mille trois cent neuf euros vingt-huit cents (EUR 4.532.309,28).

Troisième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de soixante-douze mille huit cent neuf euros vingt-huit cents (EUR 72.809,28) pour le ramener de son montant de quatre millions cinq cent trente-deux mille trois cent neuf euros vingt-huit cents (EUR 4.532.309,28) à quatre millions quatre cent cinquante-neuf mille cinq cents euros (EUR 4.459.500,-) par le transfert du montant de soixante-douze mille huit cent neuf euros vingt-huit cents (EUR 72.809,28) à un poste de réserves, sans annulation d'actions.

L'Assemblée décide qu'en cas de distribution de ces réserves aux actionnaires, les dispositions de l'article 5 des statuts devront être respectées.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de fixer la désignation de la valeur nominale à quinze euros (EUR 15,-) par action.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatre millions quatre cent cinquante-neuf mille cinq cents euros (EUR 4.459.500,-) représenté par deux cent soixante-dix-sept mille (277.000) actions ordinaires et vingt mille trois cents (20.300) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de quinze euros (EUR 15,-) chacune, libérées intégralement.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide, suite à la conversion du capital en euros et à la fixation de la valeur nominale des actions à quinze euros (EUR 15,-), de remplacer dans l'article 6 des statuts les références à une valeur nominale de cent francs français (EUR 100,-) par une valeur nominale de quinze euros (EUR 15,-).

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à environ EUR 2.000,-.

Plus rien n'étant en l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 23, avenue Monterey, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Mathu, D. Penzo, H. Charbon, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2002, vol. 14CS, fol. 19, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2002.

F. Baden.

(60702/200/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

GLASSPACK INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 70.217.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, recueil des sociétés et associations.

F. Baden

(60703/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

MOBILIM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 24.624.

L'an deux mille deux, le trente juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MOBILIM PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à 20, boulevard Emmanuel Servais, L- 2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 24.624, constituée suivant acte reçu le 8 juillet 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 267 du 20 septembre 1986 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte en date du 27 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 878 du 13 octobre 2001.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 14.200 (quatorze mille deux cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 47.993,- (quarante sept mille neuf cent quatre vingt treize euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 100.000,- (cent mille euros) à EUR 147.993,- (cent quarante sept mille neuf cent quatre vingt treize euros) par l'émission de 6.815 (six mille huit cent quinze) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 1.421.704,-.

2. Souscription, intervention des souscripteurs et libération intégrale de toutes les actions nouvelles par apport en numéraire.

3. Modification afférente de l'article cinq des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 47.993,- (quarante sept mille neuf cent quatre vingt treize euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000,- (cent mille euros) à EUR 147.993,- (cent quarante sept mille neuf cent quatre vingt treize euros), par l'émission de 6.815 (six mille huit cent quinze) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 1.421.704,-.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre BANQUE MARTIN MAUREL S.A., une société de droit français ayant son siège social à 43, rue de Grignan, 13006 Marseille, France, à la souscription des 6.815 actions nouvelles.

Interventions - Souscription - Libération

Ensuite BANQUE MARTIN MAUREL S.A., prénommé, représenté par Monsieur Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera annexée au présent acte, a déclaré souscrire aux 6.815 (six mille huit cent quinze) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, ainsi que la prime d'émission, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 1.469.697,- (un million quatre cent soixante neuf mille six cent quatre vingt dix sept euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 147.993,- (cent quarante sept mille neuf cent quatre vingt treize euros) divisé en 21.015 (vingt et un mille quinze) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 17.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et ans qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2002, vol. 14CS, fol. 21, case 12. – Reçu 14.696,97 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2002.

J. Elvinger.

(60712/211/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

MOBILIM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 24.624.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(60713/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

SOCIETE FINANCIERE D'ENTREPRISES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 7.460.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 2002, vol. 571, fol. 100, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2002.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

(60564/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

SOCIETE FINANCIERE D'ENTREPRISES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 7.460.

L'assemblée générale statutaire du 17 juin 2002 a nommé aux fonctions d'administrateur Monsieur Gabriel Marijsse, directeur de sociétés, Bruxelles, en remplacement de Monsieur Thierry Durbecq.

Il est rappelé que les mandats des administrateurs sont gratuits.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2002, vol. 571, fol. 100, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60565/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

FLASH-PUBLICITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3488 Dudelange, 7, rue de l'Hôpital.
R. C. Luxembourg B 79.742.

L'an deux mille deux, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Michael Biagiotti, commerçant, demeurant à L-3488 Dudelange, 7, rue de l'Hôpital;

Lequel comparant déclare qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée FLASH-PUBLICITY, S.à r.l., avec siège social à L-2587 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper;

inscrite au registre aux firmes sous la section B numéro 79.742; constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 décembre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 27736;

Lequel comparant déclare de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-3488 Dudelange, 7, rue de l'Hôpital;

Suite à ce transfert de siège le premier alinéa de l'article 2.- des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 2. premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Dudelange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée;

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de l'assemblée générale, s'élève approximativement à la somme de EUR 620,-.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Biagiotti. C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 2002, vol. 869, fol. 92, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 2 août 2002.

C. Doerner.

(60710/209/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

FLASH-PUBLICITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3488 Dudelange, 7, rue de l'Hôpital.
R. C. Luxembourg B 79.742.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(60711/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

SOL' AUDREY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.
H. R. Luxemburg B 69.404.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom Dienstag, 9. April 2002, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluß gefaßt:

1) Die Versammlung nimmt den Rücktritt der Herren Egon Bentz und Götz Schöbel als Verwaltungsratsmitglieder an und gibt ihnen vollen Entlast.

2) Die Versammlung ernennt zu den neuen Verwaltungsratsmitgliedern:

- Herrn Hermann-Josef Dupré, Rechtsanwalt, Luxemburg, als Vorsitzenden,
- Frau Silvia Gudenburg, Privatbeamtin, Luxemburg,
- Frau Hiltrud Lehnen, Privatbeamtin, Luxemburg.

Luxemburg, den 9. April 2002.

Die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 48, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60492/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

ASTRON GROUP TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

L'an deux mille deux, le trente juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ASTRON GROUP TECHNOLOGIES S.A., en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juillet 2002, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

La séance est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les soixante et un mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (61.298) actions d'une valeur nominale de un euros vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, représentant l'intégralité du capital social de soixante-seize mille six cent vingt-deux euros cinquante cents euros (EUR 76.622.50,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de deux cent cinquante-huit mille neuf cents euros (EUR 258.900,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-seize mille six cent vingt-deux euros cinquante cents (EUR 76.622.50,-) représenté par soixante et un mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (61.298) actions d'une valeur nominale de un euros vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, à trois cent trente-cinq mille cinq cent vingt-deux euros cinquante cents (EUR 335.522,5), avec émission correspondante de deux cent sept mille cent vingt (207.120) actions d'une valeur nominale de un euro virgule vingt-cinq centimes (EUR 1,25) assorties d'une prime d'émission totale de un million trois cent quatre mille cent euros (EUR 1.304.100,-).

2. Souscription et libération par un apport en nature.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de deux cent cinquante-huit mille neuf cents euros (EUR 258.900,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-seize mille six cent vingt-deux euros et cinquante cents euros (EUR 76.622.50,-) représenté par soixante et un mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (61.298) actions d'une valeur nominale de un euros et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, à trois cent trente-cinq mille cinq cent vingt-deux euros et cinquante cents (EUR 335.522,5) avec émission correspondante de deux cent sept mille cent vingt (207.120) actions d'une valeur nominale de un euro et vingt cinq cents (EUR 1,25) assorties d'une prime d'émission totale de un million trois cent quatre mille cent euros (EUR 1.304.100,-).

Les deux cent sept mille cent vingt (207.120) actions d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) ainsi que la prime d'émission totale de un million trois cent quatre mille cent euros (EUR 1.304.100,-) ont été intégralement souscrites par la société MILCOT INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, et libérées par un apport en nature consistant dans l'apport d'une créance sur la société ASTRON GROUP TECHNOLOGIES S.A., d'un montant total de un million cinq cent soixante-trois mille euros (EUR 1.563.000,-).

Le souscripteur unique, la société MILCOT INTERNATIONAL LIMITED, préqualifiée, est ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Tortola, le 26 juillet 2002, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 23 juillet 2002 par la Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision EVERARD ET KLEIN, réviseurs d'entreprises à Itzig, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur des créances ci-dessus mentionnées est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données. La valeur effective de la créance d'une valeur nominale de 1.563.000,- à transformer en capital correspond à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 207.120 actions nouvelles de 1,25 (soit une augmentation de capital de 258.900,-) émises avec une prime d'émission de 1.304.100,-»

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 3 alinéa ter des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trois cent trente-cinq mille cinq cent vingt-deux euros et cinquante cents (EUR 335.522,5) divisé en deux cent soixante-huit mille quatre cent dix-huit (268.418) actions d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de dix-huit mille euros.

Provision

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 12.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2002, vol. 14CS, fol. 22, case 2. – Reçu 15.630 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2002.

J. Elvinger.

(60714/211/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

ASTRON GROUP TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(60715/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

SOCIETE DE GESTION ET DE PARTICIPATIONS-GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 46.396.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2002, vol. 571, fol. 98, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

G. Borromeo Arese / V. Borromeo Arese

Administrateur / Administrateur

(60513/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

SOCIETE DE GESTION ET DE PARTICIPATIONS-GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 46.396.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2001 que l'assemblée générale a nommé un nouveau commissaire pour la société en la personne de Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, avec la mission de statuer déjà sur l'exercice 2001 et pour terminer le mandat de Monsieur Yves Wallers, sortant.

Luxembourg, le 31 juillet 2001.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2002, vol. 571, fol. 98, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60515/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

LE CHIRINGUITO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 51, rue Jean Pierre Krier.

R. C. Luxembourg B 87.271.

L'an deux mille deux, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Mario Orlando de Matos Cruz, chauffeur, demeurant à L-1139 Luxembourg, 5, rue des Sept-Arpents.

2.- Monsieur Joaquim Galvao, hôtelier, demeurant à L-1148 Luxembourg, 8, rue Jean l'Aveugle.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LE CHIRINGUITO, S.à r.l., avec siège social à L-1880 Luxembourg, 51, rue Pierre Krier, (R.C.S. Luxembourg B numéro 87.271), été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 mai 2002, non encore publié au Mémorial C.

- Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés constatent qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 26 juin 2002, Monsieur Americo Domingues, restaurateur, demeurant à L-2734 Luxembourg, 17, rue de Wiltz, a cédé ses soixante-quinze (75) parts sociales chacune dans la prédite société LE CHIRINGUITO, S.à r.l., à Monsieur Joaquim Galvao, préqualifié.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts et les associés la considèrent comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Deuxième résolution

Suite à la cession de parts sociales prémentionnée, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.»

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Mario Orlando de Matos Cruz, chauffeur, demeurant à L-1139 Luxembourg, 5, rue des Sept-Arpents, vingt parts sociales,	20
2.- Monsieur Joaquim Galvao, hôtelier, demeurant à L-1148 Luxembourg, 8, rue Jean l'Aveugle, quatre-vingts parts sociales,	80
Total: cent parts sociales,	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de quatre cent cinquante euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. O. de Matos Cruz, J. Galvao, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 août 2002, vol. 519, fol. 75, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 août 2002.

J. Seckler.

(60727/231/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

GOMAREAL, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.979.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 novembre 2001

«2. Démission d'un Administrateur

Le Conseil note de la démission de Monsieur Frederick Gabriel en tant qu'Administrateur de la société, avec effet au 6 août 2001.

Le Conseil remercie Monsieur Frederick Gabriel pour l'intérêt qu'il a porté à la création et au développement de la Société.

3. Cooptation d'un nouvel Administrateur

Le Conseil décide de coopter Monsieur Claude Dierkens en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Frederick Gabriel, avec effet au 6 août 2001. Cette cooptation sera soumise pour ratification à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

4. Désignation d'un nouvel Administrateur Délégué

Le Conseil décide de nommer, avec effet au 26 septembre 2001, Monsieur Claude Dierkens, qui accepte, en remplacement de Monsieur Frederick Gabriel, en tant que Dirigeant Agréé (Administrateur Délégué) de la Société, en conformité avec les dispositions de l'article 94 (3.) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances telle que modifiée.

Cela étant, il est mis fin à la fonction d'Administrateur Délégué et aux pouvoirs de la gestion journalière y relatifs qui avaient été conférés à Monsieur Frederick Gabriel par décision du Conseil d'Administration en date du 11 novembre 1996.»

Pour la société

C. Dierkens

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2002, vol. 571, fol. 75, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60428/730/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

GOMAREAL, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.979.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 5 juin 2002

«5. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Frederick Gabriel en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 6 août 2001.

6. L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Claude Dierkens en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 6 août 2001.

7. L'Assemblée reconduit le mandat d'Administrateurs de Monsieur Carlos Goemaere, Monsieur Pascal Goemaere, Monsieur Jacques Goemaere et Monsieur Claude Dierkens jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels de 2007.

8. L'Assemblée nomme LUX-AUDIT RÉVISION S.A. en tant que Réviseur Externe jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2003, en remplacement de M. André Clybouw.

Pour la société

C. Dierkens

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2002, vol. 571, fol. 75, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60429/730/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

GOMAREAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 56.979.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 31 juillet 2002, vol. 571, fol. 11, case 75, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2002.

Pour la Société

Signature

(60432/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2002.
